L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : No 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

JEUDI, 10 NOVEMBRE 1887.

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE

Entre New York et le Havre.

Les magnifiques navires de cette ligne favorite pour le continent (cabines pourvues de sonnettes électriques) partiront de la jetée No. 42 de la rivière du Nord, au pied de Morton street, comme suit :

LA NORMANDIE, de Kersabiec, samedi, 12 nov
LA BOURGOGNE, Frangeul, samedi, 19 nov.
LA CHAMPAGNE, Traub, samedi, 26 nov.

Prix du passage pour le Havre.

Première cabine (vin compris)............ $80 et $100
Deuxième classe............ $60
Billets aller et retour à prix réduits.
Entrepont $25, avec aménagement supérieur comprenant vaisselle, literie et ustensiles.
Pour fret et passage s'adresser à
J. B. DODART, Agt.,
61 rue Carondelet.

CRIGNELOMWELL.

POUR NEW-YORK DIRECTEMENT.

Partant Mercredi 16 novembre à 8 A. M.
Cette ligne se compose des steamers suivants:
KNICKERBOCKER, HUDSON,
LOUISIANA, NEW ORLEANS.
Le steamer
LOUISIANA,
Capt. Gager.
au ras de son quai au pied de la rue Toulouse
ASSURANCE PAR CETTE LIGNE 1/2 P. 0/0
Passage - Cabine............ $40
Entrepont............ 20
Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour Liverpool, Brême et le Havre.
Pour fret ou passage s'adresser à
ALFRED MOULTON & CO.,
4s.at—1 an Rue Carondelet No 41

MANDEVILLE, COVINGTON ET LES SOURCES D'ABITA.

Le Steamer New Camelia.

A partir du 15 octobre 1887, quitte à Milneburg à l'arrivée des trains du chemin de fer Pontchartrain du dépot Pontchartrain au pied des Champs Elysées comme suit :

Les MARDIS à l'arrivée du train de midi.
Les JEUDIS à l'arrivée du train de midi.
Les SAMEDIS à l'arrivée du train de 3 P. M.

DE RETOUR.

Le bateau quittera Madisonville les lundis à 6 A. M.
Old Landing les mercredis à 7 A. M.
Old Landing les vendredis à 7 A. M.

Les eaux et le temps le permettant, le bateau partira.

Prix............ $1 00.
Excursion............ ——

Fret reçu tous les jours à la gare du chemin de fer Louisville & Nashville, à l'extrémité de la rue Canal.

W. G. COYLE, Agent,
18 oct. No 47 rue Carondelet.

CHEMINS DE FER.

Queen and Crescent Route

New Orleans & Northeastern Railroad.

La ligne la plus directe et la plus prompte pour Birmingham, Chattanooga, Cincinnati et tous les points dans l'Est et au Nord.

POUR LE NORD.

	No 2 Limited.	No 6 Local
Dép. Nlle Orléans	5.00 p. m.	8.00 a. m.
Arr. Meridian	10.20 p. m.	3.30 p. m.
Arr. Tuscaloosa	1.40 a. m.	8.12 a. m.
Arr. Birmingham	3.20 a. m.	10.40 a. m.
Arr. Chattanooga	8.50 a. m.	6.00 p. m.
Arr. Junction City	2.00 p. m.	2.23 a. m.
Dép. Lexington	4.15 p. m.	3.43 a. m.
Arr. Cincinnati	6.40 p. m.	6.10 a. m.

POUR LE SUD.

	No 1 Limited.	No 5 Local.
Dép. Cincinnati	7.55 a. m.	9.00 p. m.
Dép. Lexington	10.15 a. m.	11.50 p. m.
Dép. Junction City	11.25 a. m.	1.20 a. m.
Dép. Chattanooga	6.00 p. m.	9.15 a. m.
Dép. Birmingham	11.10 p. m.	4.00 p. m.
Dép. Tuscaloosa	12.48 a. m.	6.30 p. m.
Dép. Meridian	4.10 a. m.	8.00 a. m.
Arr. Nlle Orléans	9.30 a. m.	3.50 p. m.

J. M. KNIGHT, Agent de Billets,
34 rue St Charles.
4 sept au 1 janv 1888.

LOUISVILLE, NEW ORLEANS AND TEXAS RAILWAY.

MISSISSIPPI VALLEY ROUTE.

Arrivé.		Départ.	
No 1	9.00 A. M.	No 2	5.00 P. M.
No 3	6.25 P. M.	No 4	7.00 A. M.
No 5	10.0 A. M.	No 6	3.45 P. M.

Excursions du Dimanche
Arrivée......... 8.40 P. M. | Départ.........8.00 A. M.

Les trains Nos 1 et 2 font un service quotidien entre la Nouvelle-Orléans et Memphis ; les Nos 3 et 4 tous les jours entre la Nlle Orléans, Vicksburg et Greenville ; les Nos 5 et 2 ont des chars Buffet Pullman entre la Nlle Orléans et Louisville.

Des correspondances de trains se font à Harriston pour Natchez et N. J. et C. ; à Vicksburg avec le V. S. & P. et V. et le M. R. R. ; à Memphis avec le Gulf Route, Newport News & Mississippi Valley Railroad, L. & N. M. & C. et d'autres lignes.

Tous les trains s'arrêtent à Kenner.

JOHN BRADLEY,
Agent Général.
E. W. HOW, G. F. & P. A.
K. F. REYNOLDS
4nov Agent Commercial.

Route du Sud de la Nouvelle-Orléans, du Texas et de la Californie.

Southern Pacific Co. Atlantic System via Morgan's La. & Tex. R. R. Pa. Co.

Départ de la N. Orléans | Arrivée à la N-Orléans
Pacific Express | Atlantic Express
daily......... 7 15 am | daily......... 8:10 pm
San Antonio Ex- | New Orleans Ex-
press daily... 7 20 pm | press daily... 8 05 am

Chars-dortoirs entre New Orleans et San Francisco par l'Atlantic and Pacific Express. Pullman sleepers entre la Nlle Orléans, Galveston et Dallas par le San Antonio and New Orleans Express.

Pour tous à Houston avec tous les chemins de fer du Texas. Billets à vendre et places dans les chars-dortoirs à retenir tous les jours au bureau des Magasins et Natchez.

A. C. HUTCHINSON, Gen'l Manager.
J. G. SCHRIEVER, Traffic Manager.
W. C. WATSON, Gen. Pass. Agt.
17 nov—1an

Crescent Insurance Company.

67 et 69, rue du Camp,
NOUVELLE-ORLEANS

Organisée comme compagnie mutuelle en 1849
Réorganisée comme compagnie d'actionnaires en 1880.

CAPITAL EN ARGENT . $400,000

A payé pour des pertes plus de NEUF MILLIONS de piastres depuis 1849.

Polices d'assurances annuelles et à échéance fixées de gré à gré, tenues contre des risques d'incendie.

W. R. LYMAN............ Président
J. H. OGLESBY............ Vice-Président
CHAS. E. RICE............ Secrétaire

Directeurs :

Joseph Bowling,	Chas M. Whitney,
Geo. W. Sentell,	J. H. Oglesby,
U. Marinoni,	W. R. Lyman,
J. J. Reiss,	Charles H. Dobson,
Lucien Delery,	S. C. Cenlon,
R. F. W. Backman,	Charles Newman,
Joseph Kohn,	M. Gillis,
James T. Rodd,	Chas. A. Rice
D. R. Calder.	

Voir nos agents dans la Louisiane, Texas, le Mississippi et l'Arkansas.
10juil 86—1an

CHARTE.

Etat de la Louisiane, Ville de la Nlle-Orléans. }

CE vingt-deuxième jour d'octobre, de l'an de N. S. mil huit cent quatre-vingt-sept, Par devant moi : Anatole Anthony Ker, notaire de la ville de la Nlle-Orléans, paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, dûment commissionné et qualifié, et en présence des témoins ci-après nommés, ont personnellement comparu les personnes dont les noms figurent ci-après, lesquelles déclarent que, se fondant sur les dispositions des lois de la Louisiane relatives à l'organisation de corporations dans cet Etat, elles se sont engagées, et, par les présentes s'engagent, ainsi que ceux qu'elles représentent, à constituer une corporation dont l'objet, soumis aux réglements nécessaires, est établi ci-après :

ARTICLE I.

Cette corporation sera connue sous le nom de "PELICAN BREWING COMPANY", et elle aura son siége à la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane. Les assignations seront adressées au président du Conseil de Direction, et, en son absence, au secrétaire. La dite corporation, avec droit de succession, sous le nom ci-dessus, existera pendant une durée de quatre-vingt-dix-neuf ans, à partir de la présente date ; elle est autorisée à s'engager par contrat, à poursuivre et à être poursuivie par voie judiciaire ; à posséder un sceau avec telle devise qu'elle jugera à propos d'adopter et qu'elle pourra altérer ou changer plus tard ; à établir les réglements nécessaires à son administration, ces réglements pouvant être modifiés à volonté ; à recevoir, détenir, acheter, transférer et hypothéquer, sous son nom officiel, toute espèce de biens meubles et immeubles ; à construire tous les bâtiments et édifices quelconques, avec machines, dont il sera besoin.

ARTICLE II.

Le but de cette corporation est d'acheter des propriétés vagues ou améliorées dans cette paroisse et d'y construire, maintenir et entretenir une brasserie pour la fabrication du *lager beer* et autres liqueurs fermentées, et de vendre les produits de la dite brasserie.

ARTICLE III.

Le capital de cette corporation est fixé à la somme de cent mille dollars ($100,000), avec le privilége de le porter à cent cinquante mille dollars ($150,000), divisé en deux mille (2,000) actions de cinquante dollars chacune, lesquelles seront payées de la manière suivante : Vingt-cinq pour cent lorsque les souscriptions auront atteint le chiffre de vingt-cinq mille dollars ($25,000) ; et suite quinze (15) pour cent tous les mois jusqu'à complet paiement. Au moment de payer les vingt-cinq pour cent ci-dessus chaque actionnaire sera tenu de fournir ses billets pour le reste du montant par lui souscrit, c'est-à-dire cinq billets à ordre tirés par lui à l'ordre de la "Pelican Brewing Company," chacun pour une somme égale à un cinquième de la balance due sur la souscription et payable comme ci-dessus.

Si un actionnaire quelconque refuse ou néglige de payer un de ses billets représentant un versement sur les actions par lui souscrites, dans les trente jours qui suivront l'époque fixée pour le dit paiement, et après un nouveau délai de trente jours qui lui sera signifié par écrit, les actions souscrites par ledit délinquant, ainsi que tous les versements qu'il aura déjà faits, seront censés abandonnés à la corporation par ledit actionnaire et seront déclarés forfaits par le Conseil de Direction à une assemblée régulière quelconque du dit Conseil. Dès que vingt-cinq mille dollars ($25,000) du capital de la dite corporation auront été souscrits, et les formalités de la loi accomplies, la présente charte sera mise en vigueur et les opérations actives de la corporation commenceront.

Aucun actionnaire ne sera responsable des contrats passés par cette corporation ou des fautes par elle commises, pour un montant quelconque dépassant la balance qu'il devra encore sur les actions qu'il possède. Aucune informalité dans l'organisation n'entrainera non plus la nullité de l'acte d'incorporation ni n'exposera un actionnaire à payer plus que la balance dont il sera encore redevable à la corporation sur les actions qu'il aura prises.

ARTICLE IV.

Les pouvoirs de corporation de cette corporation seront exercés de même que toutes ses affaires seront administrées par un Conseil de Direction composé de cinq actionnaires, une majorité desquels formera un quorum et chacun desquels devra posséder au moins dix actions du capital de la corporation.

Le troisième lundi du mois de décembre 1888 et tous les ans après aura lieu l'élection par scrutin des directeurs de la corporation en la ville de la Nouvelle Orléans de 10 heures du matin à 4 heures du soir. Avis des dites élections sera donné au moins dix jours d'avance dans trois journaux publiés à la Nouvelle Orléans, et chaque actionnaire aura le droit de prendre part aux élections soit en personne, soit par procuration. Il aura un vote pour chacune de ses actions, mais il n'aura pas le droit de voter avec les actions qu'il aurait acquises dans les dix jours précédant l'élection. Une majorité des votes donnés, comptant un vote pour chaque action, sera nécessaire pour qu'il y ait élection. Il faudra pour qu'une élection soit valide que une majorité des actions du capital soit représentée au vote.

Chaque Conseil de Direction ainsi élu entrera en fonctions le troisième lundi de janvier suivant ; et à sa première réunion choisira de son sein son président, son vice président qui devront être actionnaires. Le Conseil de Direction fixera tous les traitements et définira les devoirs des officiers et des employés. Le président nommera tous les employés de la Compagnie et le Conseil de Direction les confirmera.

Si l'un des directeurs de cette corporation cesse d'en être actionnaire pendant la durée de son mandat, le Conseil de Direction déclarera ses fonctions vacantes, et s'il se produisait une vacance au sein du Conseil soit par la mort, la démission ou autrement d'un directeur, le Conseil, avant que dix jours se soient écoulés, remplira la vacance en choisissant un actionnaire de la compagnie, qui ayant les qualités voulues. Le Vice Président exercera les pouvoirs du Président en l'absence de celui-ci ou dans le cas il serait pour une raison quelconque mis dans l'impossibilité de les exercer lui-même. Si la mort du Président survenait, le Vice-Président lui succéderait jusqu'à ce qu'un nouveau Président ait été élu par le Conseil de Direction des que la vacance causée dans le Conseil par la mort ou la démission du Président serait remplie, ainsi qu'il est prévu précédemment.

ARTICLE V.

Les actionnaires de cette corporation à toute assemblée générale convoquée dans ce but après trente jours d'avis dans trois journaux publiés à la Nouvelle Orléans, auront le pouvoir de et sont autorisés à ordonner, d'après la loi, des amendements, changements, additions ou modifications à cet acte, de même qu'ils pourront exiger une liquidation des affaires de la corporation, pourvu que les actionnaires appuyant l'une de ces mesures possèdent les trois quarts du capital, et ces amendements, changements, additions ou modifications seront enrégistrés comme l'indique la loi.

ARTICLE VI.

Les personnes ci-après nommées composeront le premier conseil de direction et leur mandat ne prendra fin qu'au le troisième lundi de janvier 1888 ou à l'élection de leurs successeurs. Ils sont donc revêtus de tous les droits et pouvoirs de leur qualité et auront à exécuter tous les actes qui ne sont pas prévus ici, mais indispensables dans la gestion des affaires de la compagnie. Ces personnes sont MM. Albert Erath, J. Valsin Guillotte, Henri Albert, John Behrend, Frederick D. Becker. A sa première réunion le conseil de direction élira son président, son vice président, son secrétaire, son trésorier et choisira tels autres employés qu'il jugera convenable.

ARTICLE VII.

Chaque année fiscale finira le 31ème jour de décembre de chaque année, et un tableau des affaires de cette corporation sera fait, et une copie du dit tableau sera envoyée à chaque actionnaire qui pourra demander à le voir à chaque assemblée annuelle pour l'élection des directeurs, le quel tableau montrera en détail la propriété et l'actif de cette corporation et sa valeur ; ainsi que le passif et toutes autres informations qui pourra être nécessaires pour présenter un tableau exact des affaires et de la situation. Ledit tableau devra être attesté sous serment par le président et le secrétaire de cette corporation.

ARTICLE VIII.

Lorsque cette corporation sera dissoute par l'expiration de la charte ou pour toute autre cause, ses affaires seront liquidées conformément à la loi par trois commissaires qui seront élus par scrutin à une assemblée des actionnaires convoquée expressément à cet effet, après trente jours d'avis publiés quotidiennement dans trois journaux dans la ville de la Nouvelle Orléans, lesquels dits commissaires, quand ils seront élus, fourniront un cautionnement suffisant avec sûreté et solvable caution, et resteront en fonctions jusqu'au réglement final et jusqu'à la liquidation de ses affaires ; une pluralité de tous les votes donnés à cette élection suffira pour élire ; et en cas de démission ou de mort d'un ou de plusieurs des dits commissaires, telle vacance sera remplie de la même façon dessus mention née pour l'élection des dits commissaires, excepté que cinq jours d'avis dans les journaux au lieu de trente jours seront donnés.

ARTICLE IX.

Aucune vente des actions de cette corporation ne sera reconnue jusqu'à ce que les dites actions aient été transférées dans les livres de cette corporation au nom de l'acquéreur, et dans aucun cas on ne transférera moins d'une action entière.

ARTICLE X.

Tout membre du Conseil de Directeurs de cette corporation aura le droit de nommer un actionnaire quelconque ayant les qualifications voulues d'un directeur, pour agir et le représenter à chaque ou à toutes les assemblées du dit Conseil de Directeurs pendant son absence de la ville, laquelle nomination sera faite par écrit et sera entrée dans les minutes de la dite corporation, et la personne ayant la procuration du dit membre pourra exercer tous les pouvoirs et immunités du dit directeur pendant son absence.

ARTICLE XI.

Les noms des actionnaires ainsi que le nombre respectif d'actions de chacun d'eux, sont déclarés assignées et apposées en regard de chacun d'eux.

Fait et souscrit dans mon bureau dans la ville de la Nouvelle-Orléans, le jour, le mois et l'année précités, en présence de Messieurs R. C. Stockton, Chas de Lassus et Lloyd Posey, témoins compétents, qui ont mis leurs noms ainsi que les dites personnes qui ont comparu et moi le notaire, après avoir entendu la lecture de la dite Charte.

(Original signé :)

Albert Erath,	Henry Albert,
Chas. Schumaker,	Maurice J. Hart,
John Behrend,	Fred D. Becker,
Henry Ferschler,	Emile L. Kiefer,
M. Bellande,	Isidore Douns,
U. Rambaut,	P. Labat,
X. Hurstel,	E. Da-tugue,
R. G. Abramovich,	N. Fischer,
R. G. Holzer,	Louis H. Perret,
R. C. Stockton,	W. H. Theurer,
ppro F. D. Becker,	J. V. Guillotte,
E. Vergnes,	Anat. A. Kerr, N. P.

Témoins :
Chas. de Lassus, R. C. Stockton,
Lloyd Posey,

Je, soussigné, annotateur des hypothèques, certifie que le dit acte d'incorporation du "PELICAN BREWING COMPANY" a été ce jour enregistré à mon bureau, dans le livre 353, folio— —

GEORGE GUINAULT,
Député Annotateur.

Moi, Anatole A. Ker, notaire public dans et pour la ville de la Nouvelle-Orléans, paroisse d'Orléans et Etat de la Louisiane, dûment qualifié, certifie par ceci que l'acte précité est une copie correcte et exacte de l'original de l'acte d'incorporation du PELICAN BREWING COMPANY, et a été enregistré sur mes registres.

ANATOLE A. KER.
27oct—1m—Dim

ASSURANCES.

COMPAGNIE D'ASSURANCE LIVERPOOL and LONDON and GLOBE.

La plus grande Compagnie du Monde contre l'incendie.

Plus de $38,000,000 de pertes payées aux Etats-Unis.

Toutes les pertes sont payées COMPTANT, sans escompte, aussitôt qu'elles sont justifiées.

Pertes payées pour l'incendie de Chicago - - $3,239,091.
Pertes payées pour l'incendie de Boston - - $1,427,290.

Directeurs à la Nouvelle-Orléans

J. F. SHRODER, Chairman;
NEWTON BUCKNER, RODOLH WOESTE
A. DELVAILLE.

HENRY V. OGDEN, Secrétaire Résident.
LAWRENCE F. LOW, Assistant Secrétaire.
12nov.'86—1an—V&C

Compagnie d'Assurances des Pompiers de la Nlle-Orléans.

Bureau No 33 rue du Camp.

DOUZIÈME ÉTAT DE SITUATION ANNUEL

CONFORMÉMENT à l'Article 10 de sa Charte cette Compagnie publie l'état suivant de ses affaires pendant l'année qui s'est terminée le 31 décembre 1886 :

Primes sur risques d'incendie......$ 99 705 12
de rivières......... 3 399 55
maritimes......... 3,427 90
$106,532 57
A ajouter primes non acquises pour 1885.......... 29 613 70
$136 146 27

A déduire :
Pertes d'incendie..... $40,505 37
Pertes de rivières.... 2,084 50
Pertes maritimes.... 1,252 95
Réfaction.......... 10 071 41
Réassurances....... 10,070 71
Primes remboursées. 6,802 79
Dépenses, Commissions Taxes, Loyer Board of Underwriters, Babcock, Corps de patrouille, etc., moins escompte et intérêt.. 16,349 52 — $87 137 84
$49,008 42

Réservé pour pertes non reglées........ $3 431 56
Intérêt déclaré le 1er juillet 1886......... 7,307 23
Intérêt et dividendes déclarés ici......... 15,318 81
Réservé pour primes non acquises de 1886............. 22,950 82
$49,008 42

La Compagnie possède l'actif suivant :
Billets d'action...... $4,918 23
Prêts sur nantissement et hypothèque............ 162,749 29
Billets à ordre......... 5,336 56
Propriétés foncières.. 15,000 00
Argent comptant et argent en banque.. 69,304 94
Primes en voie de collection.......... 39,465 89
Meubles de bureau divers.......... 4,448 53 — $301,223 44

PASSIF.

Capital.............................$150,000 00
Réserve pour pertes non estimées. 3,431 56
Intérêt et dividendes............. 24 943 53
Réserve pour primes non acquises
Fonds de réserve et surplus 122,848 35
$301,223 44

L'exposé ci dessus est une copie fidèle et exacte prise dans les livres de la Compagnie d'Assurances des Pompiers de la Nlle-Orléans.
R. H. BENNERS, Secrétaire.

Fait sous serment pardevant moi, ce 19e jour de janvier 1887.
W. O. HART, Notaire.

Nouvelle Orléans, 19 janvier 1887.
A une réunion du Conseil de Direction, tenue ce jour, il a été résolu de payer l'intérêt et les dividendes suivants, sur demande :
DIX POUR CENT d'intérêt annuel et CINQ POUR CENT d'intérêt sur le capital payé, faisant un total de QUINZE POUR CENT par an.
VINGT CINQ POUR CENT de dividende sur les primes participantes, avant août.
I. N. MARKS, Président.
T. PRUDHOMME, Vice-Président.
R. H. BENNERS, Secrétaire.

Conseil de Direction.

J. ALEXANDER,	LEON BERTOLI,
H. H. GIERHORST,	PHIL. BECK,
PETER BLAISE,	P. EGAN,
H. ELLERMAN,	JNO. FITZPATRICK
C. T. GAUCHE	CHAS HEMARD,
A. H. ISAACSON,	I. N. MARKS,
A. A. MAGINNIS	WASH. MARKS,
T. PRUDHOMME	A. H. SIEWERD,
OTTO THOMAN,	JNO. EVERETT.

28 janv - Mar Jen - 1 mois

INSTITUTION CURTO.

Pensionnat et Externat,

Coin St-Philippe et Prieur

LES cours de Français et d'Anglais comprennent toutes les branches d'enseignement et sont confiés à des professeurs expérimentés.

Une classe de solfège et de chant, sous la direction de monsieur Curto, et une classe de travaux à l'aiguille et travaux d'agrément tels que fleurs en laine, en papier, en cire sont offerts aux élèves sans prix extra.

Il y a un cours d'Espagnol et d'Allemand.
7 août—

ASSURANCES.

Premier Etat de Situation

— DE LA —

COMPAGNIE D'ASSURANCES

— DITE —

LOUISIANA INSURANCE CO. OF NEW ORLEANS.

Conformément aux dispositions de sa charte, la compagnie publie l'exposé suivant de ses affaires pendant seize mois, c'est-à-dire depuis sa fondation, du 1er septembre 1885 jusqu'au 31 décembre 1886.

Reçues:
Primes sur les incendies.........$125,127 57
Primes sur rivière. 1,338 68
Primes sur mer...... 790 65—$127,256 90
A déduire:
Réassurances...... 1,095 01
Réfactions et commissions......... 25,984 98— 27,079 99
$99,276 91

A déduire:
Pertes payées sur les incendies..... 53,393 78
Pertes payées sur les rivières...... 729 17
Réserve pour pertes ajustées et non ajustées...... 21,225 12
Réclamations passées au compte des profits et pertes.............. 468 06 — 75,816 13
$23,460 78
A ajouter
Intérêt........................ 4,120 4
$ 27,581 22
A déduire
Traitements, frais généraux, taxes, annonces, etc., pour 16 mois........... 21,802 75
$ 5,778 48

Réserve:
Primes non acquises............ $ 5,778 48
Capital......................... $161,350 00
Réserve, comme il est dit plus haut, pour les pertes......... 21,225 12
Pour les risques non expirés.... 5,778 48
$188,353 60—$188,353 60

L'état de situation qui précède est un extrait exact des livres de la compagnie.
L. M. GEX,
Faisant fonctions de Président.
A. LESSEPS, Secrétaire.

Fait et signé pardevant moi, ce vingt-unième jour de janvier 1887.
M. T. DUCROS,
Notaire, 138 rue Gravier

Quinzième Etat de Situation

—DE LA—

Compagnie d'Assurances du Peuple

De la Nouvelle-Orléans.

CONFORMÉMENT aux dispositions de sa charte, la compagnie publie l'exposé suivant de ses affaires durant l'année finissant le 31 Déc. 1886 :

PRIMES REÇUES:
Sur risques d'incendie.$104,340 76
Sur risques de rivière. 2,892 52
Sur risques de mer.... 2,442 74
—$109,685 02
Ajoutez : primes non acquises de 1885.... $2,267 06
$141,952 08
A déduire :
Primes remboursées, annulées réfaction $29 171 54
Réassurances....... 6,015 57
—35,1
—11,4—
$106,764 97

Pertes, etc., payées durant la même période—
Sur incendies......... $92,459 96
Sur les rivières........ 1,092 70
Sur les mers........ 1,314 37
Taxes d'Etat et de ville, Corps de Sauvetage, Board of Underwriters, traitements des employés, frais divers moins sauvetage et intérêt.............. 15,869 21 — $110,736,24
$3,871 27

ACTIF.

Comptant..................... $2,696 79
Primes en voie de recouvrement... 17 368 15
Immeubles...................... 30 782 49
Actions de banques et autres...... 36,684 79
Meubles et installation de bureau.. 2,370 25
Billets garantis par nantissements 3,319 62
Billets garantis par hypothèques.. 8,608 06
Billets à recevoir.............. 2,080 27
$110 390 48

Ce qui précède est une copie vraie et exacte des livres de la Compagnie.
ERNEST PRAGST, Président.
M. POPOVICH, Vice Président.
P. M. SCHNEIDAU, Secrétaire.

Fait et signé pardevant moi, ce 22me jour anvie 1887.
J. BEND EL, Notaire.

Dix-septième Etat Annuel

— DE —

L'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans

CONFORMÉMENT à sa charte l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 31 décembre 1886.

Primes reçues
Sur risques de feu.................$229 184 35
Sur risques de marine............ 10 142 18
Sur risques de rivière............ 5,696 66
$245,023 19
A ajouter primes non acquises de 1885............... 136,280 00
Primes totales...................$381,303 19
A ajouter intérêts et profits et pertes.............. 19,476 90
Revenus..........................$400,780 09
A déduire, pertes payées
Sur risques de feu...$169,571 88
Sur risques de marine...... 16,624 89
Sur risques de rivière...... 358 19
$186 554 96
Retour de primes et cancellations..... 10,089 64
Commissions et réfactions (rebates).. 41,135 13
Réassurances......... 25,795 55
Taxes et licences.... 2,242 52
Dépenses de bureau et d'agences, salaires, bureau des assurances, corps de sauvetage, loyers, publications, etc.. 31,064 66—$298,882 52
Surplus...................... $1,108,970 57

Primes non acquises de 1886........$ 70,255 00
Pertes ajustées et non ajustées...... 30,443 94
Balance.......... 1,198 63 $101,897 57

ACTIF.

Argent en caisse................ $ 27,116 22
Dépôt au trésor de l'Etat du Mississippi.................... 15,000 00
Argent entre les mains d'agents en Europe..................... 3,618 90
$10,000 Bons des Etats-Unis 4 0/0 12,700 00
$121,000 Bons Consolidés de la Nlle Orléans............. 128,910 00
$56,940 Bons à Primes de la Nlle-Orléans................ 64,342 20
Primes en voie de recouvrement entre les mains d'agents.......... 30,718 82
Prêts sur hypothèque............ 47,484 34
Effets à recevoir.................. 2,885 00
Billets à recevoir pour primes.... 3,408 55
Actions et autres valeurs........ 12,669 52
Meubles et installations de bureaux........................ 2,500 00
Total......................... $351,353 55

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

G. LANAUX, Président.
GEO. LANAUX, JR., Secrétaire p. t.
Assermenté et signé devant moi, notaire public 7 janvier 1887.
b le CHAS G ANDRY, Notaire

ASSURANCES.

Quinzième Etat Annuel

— DE LA —

Compagnie d'Assurance Teutonia

De la Nouvelle Orléans.

La compagnie conformément à sa charte, publie l'état suivant de ses affaires pendant l'année expirant le 31 décembre 1886.

PRIMES REÇUES.
Sur les risques d'incendie......... $147,961 53
Sur les risques maritimes......... 14,025 64
Sur les risques de rivières........ 13,829 57
$175,816 74
Primes non acquises pour 1885..... 68 676 43
$244,493,17

A déduire :
Pertes payées sur les risques d'incendie. $61,594 93
Pertes payées sur les risques maritimes.. 8,687 43
Pertes payées sur les risques de rivières. 8,395 34
Refraction et commissions........ 20,109 90
Réassurances........ 29,179 01
Primes remboursées. 9,737 83
Dépenses d'agences.. 1,138 27
Dépenses, taxes, licences moins l'intérêt.............9,125 19 — 147,966 90
$96,526 27

Réserves pour primes non payées acquises 12 déc. 1886...............$60,536 55
1x pour cent intérêt sur le capital pour l'année....... 25,000 00
Réserves pour pertes non ajustées....... 7,600 44
Surplus.............. 3,389 28— 96,526 27

ACTIF.

Argent comptant................$ 42,701 49
Bons des Etats Unis valeur du marché........................ 38,531 25
Bons consolidés de la ville cours du marché.................... 129,903 50
Autres valeurs et bons cours du marché...................... 11,450 00
Prêts sur hypothèques........... 78,291 66
Propriétés foncières............ 27,750 00
Prêts sur valeurs collatérales.... 56,990 00
Billets à prime et billets à recevoir 4,795 90
Primes en cours de collection.... 24,192 48
Meubles de bureau.............. 1,000 00
$414,606 27

PASSIF.

Capital.......................$250,000 00
Fonds de réserve.................. 80,000 00
Réserves pour primes non acquises 60,536 55
Intérêt dividende non payé...... 580 00
Pertes non ajustées.............. 7,600 44
Surplus........................ 3,389 28
Intérêt sur le fonds capital dû janvier 1887.................... 12,500 00
$414,606 27

L'état ci dessus est une copie exacte et correcte des livres de la compagnie.
W. B. SCHMIDT, Président.
F. RICKERT, Vice Président,
ALBERT P. NOLL, Secrétaire.
Fait sous serment pardevant moi, à la Nouvelle Orléans, le 15 janvier 1887.
A. HERO, Jr.,
Notaire Public.

A une réunion du Conseil de Directeurs de cette compagnie tenue le 13 courant, il a été décidé de payer sur demande un second intérêt dividende semi-annuel de **Cinq pour cent** sur le fonds capital faisant **dix pour cent** pour l'année 1886.

CONSEIL DE DIRECTEURS.

H. BUDDIG,	FRANK RODER,
THEO. BERCKSON,	J. E. RENGSTORFF,
J. B. CAMORS,	F. RICKERT,
M. FRANK,	LOUIS KUCH,
R. FROTSCHER,	A. G. RICKS,
F. FISHER,	F. RICKERT, Jr.,
H. R. GOGREVE,	WM. B. SCHMIDT,
S. AYMAN,	H. SCHULZE,
JULIUS KEIFFER,	LOUIS SCHWARZ,
J. H. KELLER,	J. G. SPOR,
C. H. MILLER,	JAS. J. SCHMIDT,
JOHN NELSON,	HY. WELLMANN

Vingt-Neuvième Tableau Annuel

— DE LA —

Compagnie d'Assurance

HOPE

— DE LA —

NOUVELLE-ORLEANS,

Bureau : No 188 rue Gravier.

CONFORMEMENT à sa Charte la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:
Primes reçues dans l'année expirant le 31 décembre 1886 :
Sur les risques d'incendie......... $444,790 46
Sur les risques de mer........... 52,169 43
Sur les risques de rivière......... 38,061 04
$535,020 93
A ajouter Primes non acquises en 1885.......... 104,534 14—$639 555 07
A ajouter : Intérêts et profits et pertes............... 19,883 09
$659,438 16

A déduire :
Pertes sur les risques d'incendie $241 492 06
Pertes sur les risques de mer..... 30,195 14
Pertes sur les risques de rivière.. 8 793 41
$280 480 61
Taxes.......... 6 305 25
Réassurances.... 21,786 81
Primes remboursées......... 76,599 26
Réfaction........ 81 402 52
Commission....... 3,190 78
Bureau des assureurs, corps de sauveté, annonces, loyer salaires et autres dépenses.......... 45 190 76—$514,955 99
$144,482 17

Dividende total annuel de 5 0/0 payé en juillet 1886 12,500
Dividende semi annuel de 5 0/0 déclaré le 12 janvier 1887....... 12,500 00 — 25,000 00
Montant réservé pour pertes non réglées.......... 16,942 75
Montant réservé pour risques non terminés au 31 décembre 1886.. 100,539 42
$144 482 17

— ACTIF —

Prêts sur hypothèques............ 23,316 67
Prêts sur nantissement........... 84,882 00
Effets pour primes............... 14,779 04
Billets à recevoir sur demande.... 27,958 43
Bons d'Etat....................... 58,750 00
Actions de la banque nationale de l'Union et autres actions........ 16,491 84
Biens fonciers.................... 4,698 59
1/6 par des compagnies d'assurance 2,804 50
Mobilier de bureau coffre-fort, etc. 3,048 07
Primes en voie de perception...... 116,785 59
En caisse........................ 46,467 44
Total de l'actif................ $401,982 17

— PASSIF —

Capital.......................... 250,000 00
Fonds de réserve................. 20,000 00
Réserve pour primes non acquises au 31 décembre 1886............ 100,539 42
Pertes non réglées............... 18,942 75
Dividende de 5 0/0 déclaré le 12 janvier 1887.................. 12,500 00
$401,982 17

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.
J. A. CHALARON,
Président.
LOUIS BARNETT, Secrétaire.
Assermenté et signé pardevant moi, ce 13 janvier 1887.
M. T. DUCROS, Notaire,
No 138 rue Gravier.

A une assemblée des Directeurs tenue le 12 janvier 1887, il a été unanimement résolu qu'un second dividende semi annuel de 5 0/0 sur le capital, provenant des profits de la Compagnie pour l'année expirée le 31 décembre 1886, soit déclaré payable sur demande aux actionnaires ou à leur représentants.
14jant—1m LOUIS BARNETT, Secrétaire.

BULLETIN FINANCIER.

Mercredi, 9 novembre 1887.

COMPTOIRD'ECHANGES (CLEARING HOUSE) DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

	Echanges.	Balances.
Jusqu'ici cette semaine	$9,060,696 00	$806,137 00
Même temps la semaine dernière	7,877,565 00	833,605 00

MONNAIE ETRANGERE.

Dollar mexicain............ 75c
Pièces de 5 francs............ 80 ¢
Pièces de 20 francs............ $3,80 ¢ 3,90
Souverains............ 4,80 ¢ 4,90
Pièces de 10 thalers............ 7,50 ¢ ——
Doublons espagnols............ 15,60
Doublons patriotes............ 15,35
Doublons mexicains............ 15,40
Pièces de 20 pesos mexicaines............ ¢ 19,40
Or de l'Amérique du Sud............ 80c par peso
20 marcs prussiens............ 4,60 ¢ 4.75
Or de la Californie............ 75 ¢ 80 0/0 oz
Or américain, poids léger............ 96 ¢ 97
Or américain mutilé............ 5 0/0 d'escompte

MARCHE MONETAIRE.

Nouvelle-Orléans—L'argent est en bonne demande, du quantité modérée et ferme.
Prêts sur demande: aux banques 7 à 8 pour cent; en dehors des banques, 6 à 7 pour cent.
Les taux d'escompte par an sont comme suit:
Papier de commerce exceptionnel.......... 7 pour cent
"" A1..........8
Prêts sur garanties collatérales............6 ¢8
Hypothèques A1.............. 7 ¢8
New York—Taux de l'argent, 4 pour cent.
Londres—Taux de la Banque d'Angleterre, 4; consols 102 15/16 à 103 3/16; argent en lingots 43¼; U. S. 4's, 130¼.
Paris—Rentes, 81.60

CHANGE.

REICHSMARKS—Commercial 94¼
Le STERLING est calme.
Connaissement de navire A1 clear............ 479¼ ¢ 480
Traites de banques............ 482
soixante jours.
Les FRANCS sont calmes.
Francs de commerce............ 5,27¼
Traites de banques............ 5,23¾
soixante jours.
Le CHANGE A VUE SUR NEW YORK est calme.
Traites de commerce $1 50 d'escompte.
Traites de Banques nominales.
Les banques tirent des chèques au pair pour le taux de collection.

VENTES A LA BOURSE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Appel de 11 A. M.
32 actions du CC Slaughter Co............ 34
61 actions du Waterworks Co............ 67¾
23 ...do.......do.......do............ 67¾
10 actions Jefferson City Gas Light Co. 80
8 actions Merchants Mutual Ins. Co.... 59½
$26,000 Louisiana 4's............ 90⅞
20,000......do............ 90¾
2,000......do............ 90⅞
2,000 City 5's............ 97⅞
Entre les Appels de 11 a. m. et de 2 p. m.
$3,000 City 6 0/0 Cts bonds............ 105⅞
$2,000 City 5's............ 97⅛
4,000 Louisiana 4's............ 91
5,000......do............ 91
1,000 Bons à prime............ 130⅛
Appel de 2 P. M.
10 actions du N O Gas Light Co............ 72½
12 actions du Merchants Ins. Co............ $ 60½
$30,000 Louisiana 4's............ 91
5,000.......do............ 91⅛
2,000 Bons à prime............ 131
Après l'appel de 2 p. m.
10 actions Crescent City RR Co............ 71½
30 ...do.......do.......do............ 71¾
10 ...do.......do.......do............ 71¾
$10,000 Louisiana 4's............ 91⅛

ACTIONS ET BONS.

Dernières cotes au N. O. Stock Exchange.

Banques.	Valeur au pair	Offre	Demande
Bank of Commerce	10	9¼	10¼
Canal & Banking Co.	100	135	140
Citizens	100	86	90
Germania National	100	148¼	154
Germania Savings	100	140	....
Hibernia National	100	147	....
Louisiana National	100	139¾	148
Metro. Loan & Savings	100	119	....
Mutual National	100	....	....
N O National	100	425	510
People's	50	59	60
State National	100	106¾	....
Union National	100	111	114
Whitney National	100	136	....
Compagnies d'assurance.			
Crescent Ins.	100	....	42½
Factors and Traders Ins.	100	67	72
Firemen's	50	65	....
Germania Ins. Co	100	118	125
Hibernia Ins.	100	79½	82
Home Ins.	100	74	78
Hope Ins.	100	....	98
Lafayette	50	67½	....
Merchants Mutual	100	61	67¾
Mechanics and Traders	100	101¾	109
N Orleans Ins Ass'n	30	17	20
N Orleans Ins Co	50	25¼	26½
People's Ins.	25	....	....
Sun Mutual Insurance	100	117	127
Southern Ins Co	100	....	100
Teutonia	100	120	....
Chemins de fer urbains.			
Carrollton	100	78½	80¼
Crescent City	100	71	72½
Canal and Claiborne	100	....	....
New Orleans City	100	101¼	102¾
Orleans	50	55¼	62½
St-Charles Street	50	66	72¼
Actions diverses.			
Bienville Oil Works Co.	100	....	....
C C Slaughterhouse	50	33¾	34
Imp Bonded Warehouse	100	....	....
Jeffer City Gas Light Co.	100	79¼	81
Consumers' Ice Co	100	....	....
Louisiana Ice Mfg Co	50	6¼	6½
La State Lottery Co.	100	....	....
La Oil Co.	100	....	....
Metairie Cimetry Ass.	100	....	....
N O Gas Light Co.	100	71¾	72½
N O Waterworks Co.	100	67¾	68
Planters Crescent Oil Co.	100	....	....
Sugar Shed Co.	60	43	49
Southwestern Brush Electric Light Co.	100	....	....
Louisiana Electric Lt Co.	100	....	....
Jockey Club	....	....	....
Bons d'Etat.			
Louisiane 4's	....	91	94
Three (Baby bonds)	....	53½	55¼
Bons de ville.			
Premiums	....	130¾	131½
Premium drawn number	....	....	....
Privilege on Premiums	....	....	....
Consolidated 6 s	....	109¼	....
Crossman	....	112¾	....
Consolidated Extended	....	110	111¾
Crossman	....	112¼	113¼
Extended 6's	....	....	....
Railroad	....	....	....
Water works	....	106	110
Park	....	....	....
City 6 0/0 certificates	....	105	106½
City 6 0.0 Cts for Consol Coup	....	105⅞	107
City 5's	....	97⅞	98
City 7's old	....	....	114
new	....	112¾	116
gold	....	....	....
Bons divers.			
Cotton Exchange Stock	....	300	310
Produce Exchange Stock	....	....	....
Stock Exchange Stock	....	....	....
Mechanics, Dealers and Lumbermen's Exchange Stock	....	....	....
U S 4 0/0	....	....	....
Canal & Claib. St RR mort	....	....	....
C., St. L. & N. O. RR Co	....	....	....
Jackson RR 2d mort. coup	....	....	....
Jackson RR 2d mort. deb	....	....	....
Morgan's L & T 1st gold mort	....	....	....
N O Pacific RR 1st gold mort	....	74	....
St Charles Hotel Co mort	....	....	....
Crescent City 1st	....	104	....
new	....	....	....
N O City RR Co mort	....	....	120¼
St-Charles St RR mort	....	....	....
N O Waterworks Co mort	....	113	....
La Ice Mfg Co mort	....	....	96¼
Levee S. Cotton Press mort	....	....	....
La Electric L. 1st mort	....	....	....
Certificats et Warrants.			
State Warrants Ordin. 1884	....	55	....
State Warrants Ordin. 1885	....	48¼	....
do de do 1886	....	80	....
do do de 1887	....	89¼	93
Police Cts	....	....	....
School Cts	....	....	....
City Scrip, old	....	....	....
new	....	....	....
Jan. In. Cts. on State Consols	....	....	....
Cts émis en vertu de l'acte 92 de 1880	....	....	....
Unpaid State Coupons No 12 (janv. 1 1880)	....	....	30
Unpaid State Coupons prior to No 12	....	45	55
Unpaid City Coupons	....	....	....
Half paid Coupons	....	....	....
State School Warrants	....	....	....

1 Avec dividende. 2 Sans dividende.
3 Avec coupon. 4 Sans coupon.
5 Crossman's issue. 6 New Stock.

Pour moins de $5000 et plus de $1000

BULLETIN COMMERCIAL.

COTON.

(Nos cotes pour les marchés du pays et étrangers sont prises des dépêches de la Presse Associée et notre rapport local du New Orleans Cotton Exchange.)

MARCHE DE LA NLLE-ORLEANS SUR PLACE.

Le Cotton Exchange a rapporté aujourd'hui des ventes de 6,250 balles, comprenant 200 balles après 2:30 p. m. hier.
Le marché est ferme.
Les cotons tachés sont de ⅛ à ⅜c plus bas que les cotons blancs.
Délivré sur contrats. — balles.

	Aujourd'hui	Hier	Même jour la semaine dernière
Low Ordinary	7⅞	6 15/16	6¾
Ordinary	7⅞	7 3/16	7
Good Ordinary	8⅜	8 7/16	8¼
Low Middling	9¼	9 1/16	9⅛
Middling	9½	9 5/16	9⅛
Good middling	9⅞	9 11/16	9½
Middling Fair	10⅛	10 1/16	9¾
Fair	11	10 13/16	10⅛

FUTURS.

Stables.
Novembre 9,50 à 9,51; décembre 9,57 à 9,58; janvier 9,66 à 9,67; février 9,76 à 9,77; mars 9,87 à 9,88; avril 9,98 à 9,99; mai 10,08 à 10,09; juin 10,18 à 10,19; juillet 10,28 à 10,29; août 10,24 à 10,26.
Les ventes comprennent 95,900 balles.

MARCHES DIVERS.

Aujourd'hui le middling était coté à la Nouvelle-Orléans à 9½; à Galveston 9 5/16; à Mobile à 9¼; à Savannah 9⅜; à Charleston à 9¼; à Wilmington à 9 7/16; à Norfolk à 9 9/16; à Baltimore 10 à 9⅝; à New York à 10; à Boston à 10; à Philadelphie à 10⅛; à Memphis à 9 5/16; à Augusta 9⅛.

MARCHE DE NEW-YORK.

SUR PLACE.

Stable.
Cotes: Middling Uplands 10; Middling Gulf 10¼.

FUTURS.

Stables.
Novembre 10,10 à 10,12; déc. 10,08 à 10,09; janv. 10,15 à 10,17; février 10,23 à 10,24; mars 10,30 à 10,31; avril 10,37 à 10,39; mai 10,45 à 10,46; juin 10,52 à ——; juillet 10,57 à 10,58; août 10,62 à 10,63.

MOUVEMENT DU COTON.

REÇU, NET—A la Nlle-Orléans, depuis le 1er septembre, 622,183 balles; même temps l'année dernière, 447,022 balles; à tous les ports des Etats-Unis, 2,238,941 balles; même temps l'année dernière, 1,792,597 balles.
EXPORTATIONS A L'ETRANGER—De la Nouvelle-Orléans depuis le premier septembre, 259,054 balles; même temps l'année dernière, 245,442 balles; de tous les ports des Etats-Unis, 1,288,346 balles; même temps l'année dernière, 969,551 balles.
STOCKS—A la Nouvelle-Orléans, 244,787 balles; même temps l'année dernière, 177,330 balles; dans tous les ports des Etats-Unis, 710,652 balles; même temps, l'année dernière, 726,991 balles.

MARCHE DE LIVERPOOL.

SUR PLACE

Les affaires sont bonnes et les prix se raffermissent.
Cotes—5 7/16d pour le Middling Uplands et 5 9/16d pour le Middling Orléans.

FUTURS

4 p. m.—Agitée.

MARCHE DU HAVRE.

La demande est bonne et les prix sont fermes
Cotes—67 fr. pour le Tres Ordinaire (sur place) et 66¾ fr. pour le Low Middling (sur mer.)

SUCRE ET MELASSE.

Rapport officiel du Louisiana Sugar Exchange.

SUCRE—

Ventes 3978 barils et 830 boucauts de sucre et 2290 barils de melasse

OPEN KETTLE— Actif.

Choice	—— ¢ 4⅞
Strictly prime	4⅞ ¢ ——
Prime	4⅜ ¢ 4⅝
Fully fair	4⅜ ¢ 4⅝
Good fair	4¾ ¢ 4 7/16
Fair	4¼ ¢ 4 5/16
Good common	4⅛ ¢ 4 3/16
Common	3¾ ¢ 4
Inferior	3 ¢ 3¼

CENTRIFUGAL—Ferme.

Plantation granulated	6 9/16 ¢ 6⅝
Off granulated	6⅛ ¢ 6¼
Choice white	5⅞ ¢ 6
Off whites	5 11/16 ¢ 5¾
Gray off white	5¼ ¢ 5½
Fancy yellow clarified	—— ¢ ——
Choice yellow clarified	5⅝ ¢ ——
Prime yellow	5¼ ¢ 5 5/16
Off yellow	—— ¢ ——
Seconds	4⅛ ¢ 5½

MELASSE—Open kettle inactif.

Fancy	—— ¢ ——
Choice	—— ¢ 41
Strict prime	38 ¢ 39
Good prime	35 ¢ 37
Prime	32 ¢ 33
Good fair	29 ¢ 31
Fair	26 ¢ 28
Good Common	25 ¢ 27
Common	22 ¢ 24
Inferior	—— ¢ ——

CENTRIFUGAL—Inactif.

Fancy	—— ¢ ——
Choice	—— ¢ ——
Strictly prime	27 ¢ 28
Good prime	25 ¢ 26
Prime	22 ¢ 24
Good fair	20 ¢ 21
Fair	20 ¢ 21
Good common	15 ¢ 16
Common	15 ¢ 18
Inferior	—— ¢ 14

SIROP—28 à 31c

RIZ DE LA LOUISIANE.

Rapport officiel du New Orleans Produce Exchange

RIZ ECALE—Ferme.

Head	5 ¢ 5⅜
Prime	4⅞ ¢ 5
Good	4⅝ ¢ 4¾
Fair	4⅜ ¢ 4½
Ordinary	4 ¢ 4¼
Common	3¾ ¢ 3⅞
No 2	2½ ¢ 2¾

RIZ BRUT—Les offres sont légères.
$2 25 à 4 25 le sac.
RIZ POLI—Par ton, $13 00 à 14 00.
SON—Par ton, $11 00 à 12 00.
(Les cotes ci-dessus sont pour les lots en gros en première mains. Les détaillants demandent ¼ à ½c de plus.)

FARINES.

A LA BOURSE.

Clôture officielle de la Bourse :
FARINE—Stable.
Extra fancy $—— à 4 00; Fancy $3 70 à 3 75 le baril; choix $3 25 à 3 5—.
FARINE DE MAIS—$2 30.

HORS DE LA BOURSE.

FARINE SUR ORDRE—Winter wheat flour patente à $4 62½ à 4 75 le baril; extra fancy $4.25; fancy $4.00; choix $3 62½ à 3 75; Minnesota flour, bakers $4 62½; patente 5,00.
FARINE DE MAIS—$2 30.
CREAM MEAL—Choice $—— à 2 40.
GRITS—Choice $3 40 à 3 50.
HOMINY—Nominal à $4 50 le baril.
FARINE DE SEIGLE—$3 50.
OAT MEAL—Coarse $6 25; fin $6 00 le baril.

GRAINS ET FOURRAGES.

A LA BOURSE.

MAIS—On cote 56 à ——c. pour le blanc; 55 à 56 pour le mêlé et —— à 56 pour le jaune.
AVOINE—De l'Ouest 36, du Texas à 1 à 43.
SON—85 à 90c.
FOIN—Prime $17,00 à 18.00; Choice $19.00 à 20,00.

HORS DE LA BOURSE.

Les petits lots se vendent aux prix suivants; maïs 2 à 4c de plus par boisseau; avoine 2 à 3c de plus par boisseau; son 5 à 8½c de plus par 100 livres, et le foin $2 00 à 3 00 de plus par tonne.

PROVISIONS

A LA BOURSE.

Clôture officielle de la Bourse pour les lots en gros:
Les provisions sont calmes.
MESS PORK—$14 00 à 14 50.
VIANDES SALEES SECHES — Epaules, à 5¾; short clear sides 7⅝; short rib sides 7½; long clear 7⅛.
BACON — Epaules 6; short rib sides 7⅝; long clear sides 7⅞; short clear sides 8⅛.
GRAISSE—En tierçons, raffinée, à 6⅝.
JAMBON—11 à 12.
Les cotes des provisions à la Bourse sont pour le marché en gros; les prix des détaillants sont de 25 à 50c plus élevés pour le porc, et de ¼ à ½c pour les autres articles provenant du porc.

HORS DE LA BOURSE

DIVERS — Jobbing—Prime mess à $13 00; pig pork $6 75 à 7 00 le demi-baril; à $13 00 le baril; extra prime and rump pork $10 50 à 11 00. Plain or canvassed shoulders 6¾ à 7⅛. Boston cut shoulders fancy, small, à 8; pic-nic 8 à 8¼; à os breakfast bacon 11 à 12; choice to fancy s.c. c. hams 11¼ à 12.
BOEUF—Jobbing — Extra plate beef à $9 00 à 9 25; plate beef à $8 50 en baril; extra plat $5 00 en demi-baril; extra mess à $4 50; extra mess beef $7 00 à 7 50 le baril. New York Fulton Market $5,50 à 5 75 le demi-baril.

EPICERIES.

Les prix suivants sont pour des petits lots.

CAFE—Prime 20¾; good 20½; fair 19¾; ordinaire 19¼; common 18¾ la livre.
THE—Extra Formosa 85c à $1 00 la livre; choice to fine 40 à 80c; fair to medium 24 à 35; imperial extra choice 80c à $1 00; fine to choice 30 à 60c; hyson and young hyson, 35 à 38 gunpowders, fair to finest 30 à $1 20.
BEURRE—Western Creamery—Extra 30 à 31; extra firsts à 27; firsts à 25; seconds — à —; Western Dairy — Extra à 20c; extra firsts 17 à 18; firsts — à —; common 13. Jobbing un peu plus élevé.
FROMAGE — New York creams, fancy, à 13¼; Western Cheddars full cream à 12; Western twins, full cream, fancy, à 12½; Ohio flats, fancy full cream, — à 12¼; Ohio flats, best skims choice 8 à 8¼; Western flats, skims, à — à —.
SEL—De la Louisiane—City Coarse 65c; City Fine 85c; City Crushed 75c; Rock Salt ⅝c la livre; pocket Salt 1¼ à 5 selon la grosseur.
CHANDELLES STAR—Full weight 8½ à 9½c la livre.
AMIDON—2¼ à 3c la livre.

FRUITS ET NOIX.

Les cotes suivantes sont les prix en gros. On demande 25 à 50c de plus pour les petits lots et ½ à 1c de plus par livre
DU PAYS—Oranges $3 50 à 6 50 le baril; Pommes $2 50 à 3 00 le baril; Poires de la Californie $2 50 à 2 75 la boîte; Raisins $4 à 4 50 le crate; pecanes de la Louisiane 14 à 18c, selon la grosseur; du Texas —à—; pistaches rouges du Tennessee 4 à 6c la livre; de la Virginie 7c; pommes sèches, fancy new crop, 4½ à 5c; sliced 6; evaporated 14; raisins secs de la Californie $2 75 à 3 00 la boîte. Capecod Cranberries $11 00. New York do $10 00.
ETRANGERS—Oranges de la Jamaïque $5 00 à 6 00; Oranges impériales — à — la boîte, oranges de Palerme $— à —, oranges de Messine $— à —; oranges de la Havane $— à —; Citrons de Messine $3 25 à 4 25; Citrons de Palerme $3 25 à 4 25; Raisins de Malaga, heavy weight bbls, $6 50; light weight bbls $6 00; kegs $3 50 à —; Malaga London Layers par boîte $3 00; par demi-boîte $1 75; par quart de boîte $1 00. Ananas la douzaine; Bananes 75c à $1 00; régime; Figues bananes $1 50 à 2 50 le régime; Dates 5½c la livre; Dates perannes 7 c la livre en boîte; Fard dates 9c. Carrents 7 à 8c la livre; Figues sèches layers 15 à 16c la livre; Pruneaux 7c la liv.; Citrons 22½c la liv.; Amandes Tarragona 17½c la livre; Noix du Brésil 10c la livre; Filberts 10c; Noix de Naples 17½c; Noix de coco $42 50 le 1000 3c pièce en baril.

GRAINE DE COTON ET SES PRODUITS.

Graine de coton ici $12 00; tourteaux $19 50 per long ton f. a. b.; farine de graine de coton, jobbing au dépôt $17 50 per short ton. Huile de coton crue 29 à 30 la gallon; huile raffinée à 36 à 37.

PRODUITS DE LA CAMPAGNE.

(Nos cotes représentent le prix en gros au landing. Les marchands demandent — à 25c de plus par baril et ½ à ⅛c par livre en lots.)
POMMES DE TERRE—De l'Ouest $2 50 à 3 00.
PATATES DOUCES—$1 00 à 1 25.
OIGNONS—De l'Ouest $2 25 à 2 75.
AIL—Italien 40 à 75.
CHOUX—De l'Ouest 13 à 14c par tête.
CHOUCROUTE—De l'Ouest $6 50 à 10 00 le baril.
HARICOTS—Choice Mortoarn 4¼ à 4½; Red kidney choice — à —; New-York red kidneys 4¾ à 5; western white choice 4¼ à 4¾; pois verts 2¼.
VOLAILLES—Les marchands en gros demandent de 25 à 50c de plus que les prix suivants par douzaine de volaille, et 3 à 5 c de plus par douzaine d'œufs.—Grosses volailles de l'Ouest $3 75 à 4 00 la douzaine; poulets $1 75 à 2 50 canards $3 00 à 3 50; oies $4 50 à 5 00; dindes, jeunes $6 00 à 8 00 grosses $12 00 à ——. Les grosses volailles de la Louisiane $2 50 à 3 00; poulets $1 75 à 2 00; canards $3 00 à 2 50; oies $3 50 à 4 00 dindes $9 00.
ŒUFS—Ceux de l'Ouest à 19 à 20c; ceux de la Louisiane 20 à 21
SUIF — 4c la livre pour celui de la ville; 3 celui de la campagne.
CIRE D'ABEILLE — Prime yellow 1¼c la livre.
MIEL—Strained 30 à 40c le gallon.
LAINE — Burry 10 à 12c la livre; Louisiana clear 18 à 19; clear lake 20 à 23 c.
PEAUX AUX ABATTOIRS—70 livres et au dessus 6½c, steer et peaux de vaches 30; à 70 livres à 5½c; kips, 14 à 30 livres, 7c; peaux de veau 40c pièce.
PEAUX DE LA CAMPAGNE—Green salted 5½ à 6; dry flint 9 à 9½; dry salted 8 à 2½, la livre, damaged green hides 2c off; damaged dry 1/3 off.
PELLETERIE—Otter $1 00 à 4 00, castor $1 00 à 2 50 pièce; loutre 25c. pièce; raccoons 30c.
PEAUX—Chevreuil 18 à 20c la livre; moutons 10 à 50c pièce; chèvre 10 à 30c
MOUSSE — Mâlée 1½c la livre; grise 1c; noire 2½c.
PLUMES—Plumes d'oies de première qualité 40 à 55c la livre, commun 10 à 15c.
CORNES—Cornes de bœufs, prime, — à 5c pièce, cornes de vaches — à 1c.

MARCHANDISES DIVERSES.

TABAC EN FEUILLES—LUGS heavy 3¼ à 6¼c; light 3½ à 11; leaf heavy 6¾ à 14; light 10 à 25.
TABAC MANUFACTURE—Jobbing, par livre—Fine plug 80 à $1 05; fine medium 53 à 63c Bright quarters and common 11 inch 4 à et 8's, 25 à 35c. Bright navy, 30 à 40c; fancy natural leaf 50 à 80c; fine cut chewing 30 à 67c; granulated smoking 33 à 70
NAVAL STORES—Les prix du gros sont comme suit. Au détail il faut payer 25 à —c de plus par baril. Pitch, $1 50 à ——; goudron $2 25 à —— le baril, $2 00 à —— le demi baril. Résine—D E et F $1 05, G $1 10; H $1 10; I 1 20; K $1 40, M $1 60; N $1 70; W G, — W W —— Essence de térébenthine 36, jobbing 3 à 4c de plus le gallon.
TOILE D'EMBALLAGE—En petits lots — Bagging, 1¾ livre 7c la yard; 2 livres 7¼ à 7⅞, 2¼ livres, 8¾ à 9c, bailing twine 10c. la livre
COTTON TIES—$1 05 le paquet.

CHARBON

PITTSBURG—Famille 50c le baril; $5 00 le boucaut; Anthracite $9 50 à 10 00 le ton; bateaux 50c, steamers $4 50 la tonne, en gros 25c le baril.
ALABAMA—Splint sur chars 45c le baril pour familles 45c; Corona sur chars 45c, pour familles 50c. Cahaba 55c le baril pour familles; Montevallo 60c le baril pour familles, charbon Pratt sur chars par le L. and N. RR. $4 00 le ton

VINS ET LIQUEURS.

ALCOOL—Le gallon......... 2 28 ¢ 2 35
BRANDIES—Du pays, le gal.. 1 50 ¢ 3 50
Pêche—vieux, la gallon..... 2 25 ¢ 2 75
Pomme................... 2 35 ¢ 2 75
COGNAC—Importé — 1882, le gallon...................... 4 80
1878...................... 5 50
1875...................... 5 75
1870...................... 6 50
1865...................... 7 00
1860...................... 8 00
1848...................... 12 00
Otard Dupuy & Co's Cognac
1862...................... 6 50
1870...................... 7 00
1864...................... 9 00
1848...................... 10 25
Bisquet, Dubouche & co, Cognac
1878...................... 4 50
1870...................... 5 50
1848...................... 9 00
WHISKY—Rectifié de la Louisiane, 90 0/0 de preuve, par gallon.................... 1 05 ¢ 1 15
Ouest...................... 1 10 ¢ 1 15
Bourbon.................... 1 40 ¢ 3 50
Seigle...................... 1 50 ¢ 3 50
Ecosse, importé............ 4 00 ¢ 4 25
Irlande, importé........... 4 50 ¢ 4 25
Duffy's malt whisky, par caisse................................ 9 00
par gallon...................... 3 00
GENIEVRE—Du pays, de New York ou de Philadelphie, par gallon...................... 1 15 ¢ 1 15
Hollande, par gallon........ 2 75 ¢ 2 85
Sir Robt. Burnett's Old Tom.. 3 15 ¢ 3 25
Sir Robt. Burnett's Old Tom par caisse................. 8 50 ¢ 9 00
Holland, par caisse........ 7 25 ¢ 7 50
VINS ROUGES—California Claret, la gallon................ 33 ¢ 42
Zinfandel No 1, le gallon..... 45 ¢
Clarets importés — Ordinaire par baril................. 57 00 ¢ 60 00
Clarets de famille, par baril... 65 00 ¢ 75 00
Clarets fins, le baril....... 90 00 ¢ 175 00
Medoc, la caisse................ 6 00
St-Julien, la caisse............. 6 50
Margaux, la caisse.............. 7 00
Pontet Canet, la caisse........ 10 00
Larose, la caisse............... 14 00
Léoville, la caisse............. 14 00
Château Lafitte, la caisse...... 24 00
Ordinaire, la caisse....... 3 00 ¢ 3 50
Château Dillon, par cask........ 125 00
Blanquefer par cask............. 105 00
Château Dillon, par caisse...... 7 50
VINS BLANCS—California, le baril................... 55 ¢ 75
Importé de famille, la barrique 65 00 ¢ 80 00
Importé fin, la barrique... 90 00 ¢ 175 00
Graves, la caisse................ 6 00
Sauternes, la caisse............. 6 50
Haut Sauternes, la caisse........ 10 00
Latour Blanche, la caisse........ 18 00
Château Yquem, la caisse.. 20 00 ¢ 30 00
Ordinaire, la caisse...... 3 25 ¢ 3 50
Muscat, la caisse......... 4 25 ¢ 6 50
Madère, Cette, le gallon... 1 00 ¢ 1 10
Madère, genuine fine, le gal.. 3 50 ¢ 5 00
Madère, la caisse......... 12 00 ¢ 25 00
Sherry, Cette, le gallon.. 1 00 ¢ 1 10
Sherry Genuine Xérès, la gallon............... 1 50 ¢ 5 00
Sherry, la caisse........ 9 00 ¢ 25 00
Très vieux porto, la caisse.. 6 00 ¢ 25 00
CHAMPAGNE—Roederer Carte Blanche, qts, par dous.......... 29 50
G. H. Mumm's & Co. Dry Verzenay................ 24 75
Extra Dry...................... 28 50
Delbeck & Co.'s extra dry, qts. 27 50
Delbeck & Co.'s Delmonico, qts. 26 00
D. B. Pel & Co.'s qts............ 22 00
Perrier-Jouet—Cremant Royal quarts................... 28 50
Perrier-Jouet—Special, quarts. 29 50
Pints $2 de plus par caisse.

QUINCAILLERIE.

AXES—Hunt's................ 6 75 ¢ 8 00
Double bit.................. 15 00
AXLE GREASE—Frazer's kegs. 4½ ¢ 5½
Boxes, gross.10 00 ¢ 10 50
BELLOWS—Blacksmith, 28 to 42 in................... 6 00 ¢ 22 00
BRASS—Sheet par livre........ 25
COTTON SCRAPERS......... 2 40 ¢ 3 00
CHAINS—Trace.............. 30 ¢ 75
Ox, $..................... 5 ¢ 7
COPPER—Roofing par livre.... 22
Braziers' sheets, 12 livres et au-dessus.............. 17
HOES—H. B. No 0 to 6...... 2 50 ¢ 5 50
A. B. No 00 to 3......... 2 25 ¢ 6 00
Lyndon's bright crown, 0000s to 3..................... 4 00 ¢ 8 00
ROTARY HOES—Mallon's....... 34 00
Avery's................... 125 00
Stubble diggers............ 72 00
HOLLOW WARE—Skillets...... ¢ 6
Anvils..................... 10½
IRON—Flat, 1½ to 4 inches by ⅜ to 1.................... 2¼ ¢ 2½
Round, 1 to 1½ inches.... 2⅜ ¢ 3
Painted................... 4⅛ ¢ 5½
Bands—Light, 3 to 6x⅛... 2 65 ¢ 3 00
Heavy, 3½ to 6x⅛ inches.. 2 45 ¢ 3 00
Hoops—1 to 3 inch......... 3½
Sheet—No 10 to 14 G...... 2 75 ¢ 3 90
Galvanized, No 26 G....... 6 00 ¢ 6 50
LEAD—Pig, par livre....... 5½ ¢
Sheet, par livre........... 7½
STEEL NAILS—10d, 60d basis.. 2 25
Iron nails................. 2 25
OAKUM—Navy................ 7⅛
United States Navy........ 9 00
Best...................... 10 00
PLOWS—Avery, cast, Nos ½ to 1.................... 2 75 ¢ 3 75
Avery, steel.............. 4 50 ¢ 20 00
Avery, double shovels, wood-en beams, net.......... 1 75
Avery, double shovels, iron beams, net............ 1 75
Magnolia sweeps, all sizes, net.................... 2 75 ¢ 3 60
Double plows, Allomen's, No ½ to 2, each........... 27 50 ¢ 50 00
PLOW STEEL—5 to 12x¼ to 3/8 4⅛ ¢ 4½
ROPE—Sisal, ⅜ in. and larger, basis.................. 12½ ¢ ....
Manila................... 12½ ¢ ....
Cotton, 5-16 et ⅝........ 14 ¢ 18
SPADES—Ames'............ 10 50 ¢ 12 00
Rowlands'................ 6 00 ¢ 7 00
SHOVELS—Ames'............ 9 50 ¢ 11 00
Rowlands'................ 6 00 ¢ 7 00
SWEDE IRON—7 to 13x⅛ to 5/16 3½ ¢ 4
TIN—Roofing, 1x20x28 inches. 12 50
I. C., do................. 9 50
1x14x20.................. 6 25
I. C., 1x14x20............ 4 75
Block, par livre.......... 25
TURPENTINE—Par gallon...... 38
VISES—Peter Wright's...... 16 00
WIRE—Barbed fence, galvanized................... 4½
ZINC—Sheet par livre...... 6½ ¢ 7
SHOT—Drop................ 1 20
Buck, 25 liv. bags...... 1 45
POWDER—25 liv. kegs...... 5 00

MATERIAUX de CONSTRUCTION

Yard Spot Quotations.

YELLOW PINE—ROUGH, PER 1,000 PIEDS.

Sawn Tim No 1.	$15 00	Plank No 1.....	$14 00
No 2.	12 50	No 2.	13 00
No 3.	12 50	No 3.	12 00
Scantling No 1.	15 00	Flooring No 1..	20 00
No 2.	12 00	No 2.	17 00
No 3.	11 50	No 3.	16 00
Ceiling No 1.	17 00	Weath Bds No 1	13 50
No 2.	13 00	No 2.	10 00
No 3.	10 50		
Boards, No 1.	16 00	Boards No 2...	12 50
No 3.	13 00	No 4.	9 00

YELLOW PINE—DRESSED.

Flooring No 1.	24 ¢ 25	Ceiling, No 1..	19 00
No 2.	20 00	No 2.	14 00
No 3.	16 00	No 3.	10 00
Weath Bds No 1	15 00	Boards, No 1.	19 00
No 2.	12 50	No 2.	16 50
Boards No 3.	....	No 4.	12 50

CYPRESS—ROUGH.

Boards, No 1.	40 00	Boards, No 2..	30 00
No 3.	25 00	No 4.	18 00
No 5.	10 ¢ 15	No 6.	10 00
Dr'ed Bds No 1.	30 ¢ 40	No 4.	17 ¢ 25
No 2.	31 50	No 5.	16 00
No 3.	29 00	No 6.	17 ¢ 25

WHARF TIMBER.

No 1.	9	No 3.	7
No 2.	8		

MAHOGANY TIMBER.

No 1.	....	No 3.	
No 2.			

TEAK TIMBER.

No 1.	....	No 3.	
No 2.			

WALNUT LUMBER

No 1.	....	No 3.	
No 2.			

OAK LUMBER

No 1.	....	No 3.	
No 2.			

SHINGLES.

No 1.	3 75	No 3.	2 25
No 2.	2 75		

LATH

Per 1,000........ 1 50

Alabama lime........... 95 ¢ 1 05
Cement domestic......... 1 75 ¢ 2 00
Cement, imported......... 2 75 ¢ 3 00
Slate..................... 8 00 ¢ 26 00
BRICK—Lake and I. C. R. R... 8 00 ¢ 9 00
Paving.................. 9 00 ¢ 10 50
Ordinary................ 7 00 ¢ 8 50
Sand....................... 20 ¢ 25
Shells, small.................. 40
Shells, large............ 1 25 ¢ 1 50
Plaster, calcined........ 1 75 ¢ 2 00

MARCHE AUX BESTIAUX

BESTIAUX DU TEXAS ET DE L'OUEST—
Choice fat par liv. gross.... 3 ¢ 3½
fair to common.......... 2½ ¢ 3
MISSISSIPPI, ALABAMA, &C. GRASS—
CATTLE—1re qualité, par tête.$14 00 ¢ 16 00
2me qualité, par tête....$10 00 ¢ 15 00
Vaches communes et vieilles. 7 00 ¢ 10 00
VEAUX—1re qualité, par tête.. 5 00 ¢ 7 00
2me qualité, par tête.... 3 00 ¢ 4 00
YEARLINGS—1re qualité par tête. 8 00 ¢ 10 00
2me qualité par tête..... 6 00 ¢ 7 00
PORCS—Good fat Western, par liv. gross............... 5 ¢ 6
Fair Ouachita par liv. gross.. 3½ ¢ 4
MOUTONS—Choice, par tête.... $2 50 ¢ 3 00
Fair, par tête............ 1 00 ¢ 1 50
VACHES LAITIERES—1re qualité, par tête............... 60 00 ¢ 80 00
2me qualité, par tête.... 30 00 ¢ 50 00

CHEVAUX ET MULETS.

Chevaux communs.............. $ 60 ¢ ..
Bons chevaux de trait.......... 125 ¢ 164
Chevaux de selle et de voiture.. 175 ¢ 250
Mulets pour habitations sucrières 165 ¢ 190
Mulets, qualité moyenne...... 140 ¢ 170
Mulets pour cotes............. — ¢ —
Mulets communs............... 40 ¢ 75
Bons mulets de ville........... $200 ¢ 2

SIGNAUX D'INCENDIE.

231 Tréme et Esplanade.
232 Remparts et Quartier.
234 Tréme et Ursulines.
235 Poste de la Cie de Pompe No 1 Claiborne.
236 Chemin du Bayou et Claiborne.
237 Station de Police, Prison de Paroisse.
241 Poste de la Cie de Pompe No 2, Chemin du Bayou.
242 Ste-Anne et Miro.
243 Manufacture de Stern, François.
252 Poste de la Cie de Pompe H. L. No 3, Peters.
253 Poste de la Cie de Pompe No Esplanade.
312 Station de Police, Champs-Elysées
313 Bagatelle et Esplanade.
314 Bons-Enfants et St-Antoine.
315 Bons-Enfants et Champs-Elysées.
316 Claiborne et St-Bernard.
412 Laharpe et White.
413 Amour et Espagne.
414 Poste et Urquhart.
415 Mandeville et Claiborne.
513 Presse à Coton et Levée.
514 Marché Washington.
515 Louisa et Remparts.
61— Poste de la Cie de Pompe No 1, Grands-hommes.
613 Dauphine et Indépendance.
614 Station des Chars, Pologne.
615 Casernes des Etats-Unis
616 Reynes et Dauphine.

FEUILLETON.

No. 4 Commencé le 6 novembre.

L'agent Bertier

—PAR—

GUSTAVE CANE.

V

SUR LE CHEMIN DE CLAMART.

(Suite.)

Le fiacre s'ébranla et prit la direction de la place du Carrousel.

—Dites donc, c'est le patron qui la fait chercher, n'est-ce pas ?

—En effet.

—Bien sûr, c'est sur la plainte du mari. Je vois cela d'ici : un vieux grigou qui n'est plus bon à rien et qui est jaloux. Malheur ! va !

—Tout cela est possible.

—C'est pas seulement possible, c'est sûr et certain.

—Vous prendrez, ordonna Bertier d'une voix brève qui coupa court aux observations du cocher, vous prendrez l'itinéraire que vous avez suivi avec votre voyageuse, et, en route, vous me raconterez, aussi exactement que possible, les incidents du voyage.

—Pour l'itinéraire, c'est bon ; quant aux incidents du voyage, comme vous dites, j'en suis bien fâché, mais il n'y en a pas eu.

—Réfléchissez donc mieux, avant de répondre ; ou, et peut-être vous souviendrez-vous.

—Ma foi ! il y a déjà un bout de temps, et je ne me rappelle rien.

—Voyons, cherchons ensemble. Par où êtes vous passé ?

—D'abord, la rue Bonaparte, puis la rue de Rennes. Ah ! oui, j'y suis... c'est drôle comme les choses reviennent.... La petite dame m'avait dit en montant : "Vous arrêterez au coin de la rue des Missions et de la rue de Vaugirard." Je m'en souviens maintenant.

—Eh bien ?

—Oui, oui ; c'est bien cela, continua le cocher dont la mémoire revenait complète ; sur le trottoir, entre la rue Sainte-Placide et la rue des Missions, un jeune homme attendait. La dame a frappé à la vitre ; j'ai arrêté. Le jeune homme est monté et la dame m'a crié ensuite de continuer.

—Après ? interrogea Bertier impatient, et qui écoutait sans perdre un mot.

—En arrivant aux fortifications, il faisait nuit ; je suis descendu pour allumer ma lanterne ; la dame ne voulait pas.

—C'est inutile, cocher, me cria-t-elle, nous allons arriver et vous nous mettez en retard.

—Ma foi ! comme un procès-verbal est plut tôt attrapé qu'un compliment, j'ai allumé tout de même et je suis reparti.

Au moment où nous allions entrer dans Clamart, le jeune homme a baissé la vitre et m'a enseigné le chemin que je devais prendre.

Sur ces indications, j'ai suivi, à gauche, la route qui mène à Châtillon, mais quand nous avons eu fait environ cinq ou six pas, à un endroit où le chemin tourne brusquement, il m'a fait arrêter devant une petite maison isolée, bâtie sur la droite, un peu en retrait du chemin.

Là, ils sont descendus tous les deux : lui d'abord, elle ensuite.

Lui est allé droit vers la maison, et a ouvert la porte avec une clef qu'il a tirée de sa poche. La petite dame m'a mis vingt francs dans la main en me disant :

—Est-ce assez ? Etes-vous content ?

Certes ! si je l'étais content !

J'ai dit merci ! et bien du plaisir !

Puis j'ai tourné bride et je suis revenu à Paris.

—C'est tout ? demanda Bertier.

—Absolument tout.

—Les voyageurs n'ont rien oublié dans votre voiture ? aucun indice, rien ?

—Rien.

—Etes-vous certain de retrouver la petite maison isolée ? demanda l'agent après un moment de silence qu'il avait employé à bien classer dans sa mémoire ce que venait de lui raconter l'indicateur.

—Si j'en suis certain ? mais je vous y conduirai les yeux fermés.

—Cependant, il faisait nuit quand vous y êtes arrivés.

—Ça n'a rien fait. Lorsque j'ai passé quelque part, ne serait-ce qu'une fois, c'est fini, je m'en souviens et je n'oublie plus.

—Puisque vous avez si bonne mémoire, il ne va pas vous être impossible de me faire le portrait du jeune homme ?

—Pour ce qui est de son signalement, c'est plus difficile, attendu que je n'ai, seulement, pas vu sa figure. Quand je suis arrivé au coin de la rue des Missions, il était debout sur le trottoir, le chapeau rabattu sur les yeux, le col du paletot relevé. On ne voyait qu'un peu de barbe.

—Comment était-il vêtu ?

—Chapeau mou, couleur marron ; un paletot vert très foncé ; pantalon noir ou ceusément noirs, gants bruns.

—Etait-il grand ou petit ?

—Ni petit ni grand, ni gras ni maigre.

—Et lorsqu'il vous a fait signe d'arrêter, n'a-t-il pas levé la tête ?

—Non ; il marchait de long en large sur le trottoir, comme quelqu'un qui est impatient. En voyant venir la voiture, il s'est arrêté, tourné de notre côté, mais il n'a fait aucun signe, au contraire, il a baissé la tête. La dame a frappé à la vitre, j'ai retenu le cheval, le jeune homme est monté, la tête toujours baissée, sans rien dire, et c'est la voix de la petite dame qui m'a commandé de repartir.

—Soit ! mais lorsque, aux abords de Clamart, il a baissé la vitre pour vous indiquer la route, n'avez-vous pas vu sa figure ?

—Il m'a parlé de l'intérieur, sans avancer la tête.

—Mais, insista Bertier désappointé, vous avez dû forcément le voir en arrivant à destination.

—Comme je vous l'ai dit, en arrivant à destination, il est descendu le premier et il a marché vers la maison directement, sans se détourner, sans s'occuper de la dame qui descendait derrière lui. Ce n'est qu'après avoir ouvert la porte qu'il a tourné la tête.

—Alors, à ce moment, vous avez dû le voir ?

—Je l'aurais vu certainement et, à cette heure, je me souviendrais de sa figure, s'il avait fait jour ; mais, je vous l'ai dit, il faisait nuit noire et la lumière de ma lanterne ne portait pas de ce côté.

Bertier eut un vif mouvement de dépit.

—De sorte, crut-il devoir insister encore, de sorte que si vous le rencontriez, ou si on vous le montrait, vous ne le reconnaîtriez pas ?

—Ah ! il n'y a pas de danger.

—Cela est extrêmement fâcheux.

—Par exemple, si c'était la petite dame, celle-là, vrai, je me chargerais de la reconnaître entre mille, car je l'ai bien regardée et je n'ai pas tous les jours l'occasion de voir une aussi jolie figure.

VI

LA MAISON BLANCHE.

Contre l'ordinaire, le cocher ne s'était point vanté en assurant à son compagnon de route qu'il se chargeait de retrouver la maison où, plus d'un mois auparavant, il avait conduit ses deux voyageurs.

En effet, sans la moindre hésitation, à cinq cents pas au delà de Clamart, sur la route qui mène à Châtillon, il désigna du bout de son fouet une petite maison isolée, bâtie dans un coude de la route et à demi-cachée par un pli du terrain.

—V'là la chose, dit-il.

Le cocher arrêta son cheval à quelque distance de cette maison solitaire, précédant un petit jardin entouré d'un mur haut de deux mètres cinquante, au-dessus duquel émergeaient les cimes maigres de trois ou quatre arbres souffreteux.

Bertier mit aussitôt pied à terre.

—Je vais demeurer seul ici un instant, dit-il à son conducteur ; il y a un restaurant à Clamart....

—Il y en a même plusieurs.

—Eh bien ! allez dîner ; seulement, mettez les bouchées doubles, car nous repartirons, au plus tard, dans une demi-heure.

L'agent suivit un moment des yeux la voiture rebroussant chemin, puis lorsqu'il l'eut vue disparaître, il examina avec la plus grande attention la petite maison blanche qui s'élevait à une cinquantaine de pas plus loin, un peu en retrait du chemin, dans la partie rentrée du coude qui formait la route.

Abritée d'un côté par un monticule, de l'autre par un bouquet d'arbres très serrés, elle était si heureusement dissimulée que le policier ne put s'empêcher de murmurer :

—Le gaillard qui a choisi ce coin écarté, loin de tous voisins et si bien garanti contre la curiosité des passants, n'est pas le premier venu. Certainement il a dû chercher longtemps avant de trouver cela. Cette maisonnette, ajouta-t-il, a l'air d'avoir été construite tout exprès pour abriter l'amour ou favoriser l'assassinat.

C'était une sorte de pavillon élevé d'un étage, couvert en tuiles rouges, badigeonné en blanc, avec des volets peints en vert. Au rez-de-chaussée se voyait une porte et une fenêtre munie de forts contrevents. Le premier étage n'avait qu'une ouverture vitrée.

Porte et fenêtres étaient hermétiquement fermées.

L'agent s'approcha lentement, colla son oreille à la fenêtre puis à la porte, fit avec précaution le tour de la maison et du mur d'enceinte qui clôturait le jardin, cherchant un point propice à l'escalade.

De tous les côtés, non seulement le mur était élevé et couronné de tessons de bouteilles, mais encore la muraille, recrépie à neuf, était parfaitement lisse.

Néanmoins, Bertier tenta de se hisser jusqu'à la crête du mur ; mais, malgré sa maigreur, malgré la souplesse de ses muscles, il ne put y parvenir.

L'agent chercha alors autour de lui une pierre, une planche, quelque chose qui pût l'aider dans son projet d'escalade, mais rien ne trainait aux alentours.

Il importait cependant qu'il pût examiner le pavillon du côté du jardin, comme il l'avait fait du côté de la façade, et il craignait d'être forcé d'y renoncer, lorsqu'il avisa à une faible distance en arrière, un vieux pommier dont le tronc atteignait presque la hauteur du mur de clôture.

Grimper à un arbre était un simple jeu pour le policier qui, sans effort apparent, hissa son maigre corps jusque dans les branches, et, du haut de cet observatoire, put plonger subséquemment dans l'intérieur de l'enclos.

Du côté du jardin, le pavillon était également percé d'une porte et d'une fenêtre au rez-de-chaussée, et d'une fenêtre à l'étage. Le soleil, déjà bas sur l'horizon, dardait sur les vitres une lumière d'un rouge si intense, qu'on eût cru qu'un grand feu flambait dans l'intérieur de la chambre.

Comme du côté qui donnait sur la route, toutes les ouvertures étaient hermétiquement closes.

Le jardinet, qui s'étendait devant la maison, était dans un complet état d'abandon. L'herbe parasite couvrait l'allée centrale et envahissait les plates-bandes desséchées, brulées par le soleil.

A côté de la maison, dans l'angle du mur, près de la fenêtre, se voyait un puits ouvert. Un des seaux était descendu, l'autre reposait sur la margelle au bout d'une corde absolument sèche.

Le policier demeura un moment perché sur son observatoire, puis, après avoir noté tous les détails qu'il pouvait découvrir, il sauta lestement à terre, fit, une fois encore, le tour de la maison, écouta de nouveau à la porte et à la fenêtre, n'entendit aucun bruit, inspecta les environs d'un long regard qui fouilla les moindres accidents du paysage, et il s'achemina ensuite vers Clamart, où il ne tarda pas à apercevoir son fiacre stationnant devant un restaurant.

Au lieu d'aller rejoindre son cocher, Bertier entra chez un marchand de vin, où il se fit servir un dîner sommaire.

Un dîner sommaire, très sommaire même, suffisait amplement à l'agent, dont le cœur était trop plein de joie pour que l'estomac fût accessible à la faim.

Le dîner n'était qu'un prétexte à informations, et, en effet, Bertier toucha à peine au "plat du jour" que la maîtresse du débit lui apporta elle-même, mais il retint la bonne femme et la questionna du ton le plus dégagé qu'il put trouver.

La débitante n'était pas mieux demandé que de parler beaucoup, mais elle savait seulement que la petite maison blanche appartenait à un rentier de Châtillon. Elle pensait qu'il avait dû la louer, puisque l'écriteau n'y était plus. Seulement personne dans Clamart n'avait encore eu l'occasion d'apercevoir le locataire.

—Nous rentrons à Paris, disait Bertier l'instant d'après à son cocher, et nous passons par Châtillon ; j'ai un petit renseignement à y prendre.

Le rentier de Châtillon, propriétaire de la maison Blanche, ne fut point difficile à découvrir.

L'agent eut avec lui une conversation qui ne dura pas plus d'un quart d'heure, mais qui lui suffit pour apprendre tout ce que le brave homme savait.

—Je passais tout à l'heure à Clamart, avait dit le policier, j'ai vu votre pavillon ; il me semble qu'il me conviendrait très bien et je viens vous demander de me le louer.

—Ce serait de grand cœur, avait répondu le digne propriétaire ; hélas ! cher monsieur, j'ai eu la malechance de louer à un locataire qui demeure invisible, de sorte que vous me voyez absolument désespéré à cause de mes pauvres fraisiers, certainement perdus à cette heures.

—Quels fraisiers ?

—Ah ! monsieur, Je vais vous dire : Figurez-vous que j'avais fait établir en bordure, dans le jardin, des fraisiers-ananas de toute beauté, des plants de choix, monsieur et qui venaient admirablement. Vous comprenez que j'avais bien recommandé à mon locataire de ne pas leur épargner l'eau ; mais, depuis que j'ai eu la fatale idée de louer, c'est-à-dire depuis le 15 avril, il parait que personne n'a mis les pieds au pavillon, de sorte que......

—Vous avez loué le 15 avril ?

—Oui, monsieur ; du 15 avril au 15 octobre, moyennant le prix de trois cents francs, que j'ai touché d'avance.

—Mais, puisque votre locataire ne prend pas possession et que vous êtes inquiet sur le compte de vos fraisiers, pourquoi n'allez-vous pas les arroser vous-même ?

—Parce que j'ai livré la clef en recevant le prix de la location, de sorte que si je veux entrer chez moi, ce ne sera que par effraction.

—Diable ! ce serait contrariant, car, d'ordinaire, ce n'est pas ainsi qu'un propriétaire rentre chez lui. Mais, j'y songe, pourquoi n'écrivez-vous pas à votre locataire ?

—Ecrire ! dites-vous, écrire ! mais j'ai envoyé plus de dix lettres, sans avoir jamais obtenu de réponse.

—Comment le nommez-vous, et où habite-t-il cet être invisible ?

—Il demeure rue Pigalle, 13, et il s'appelle Bonnet. C'est un peintre qui vit, m'a-t-il dit, avec sa mère infirme.

—Bonnet ! Bonnet ! fit Bertier semblant chercher dans sa mémoire ; attendez donc ! il me semble bien connaître.... n'est-ce pas un garçon très blond ?

—Non pas. Je ne l'ai vu qu'une fois, il est vrai que c'était le soir, entre chien et loup ; je ne me rappelle pas trop sa figure, mais je sais que c'est un jeune homme très bien, ni petit, ni grand, brun, portant la moustache et la barbiche, la voix très douce, les manières distinguées ; âgé de trente ans environ.

—Ah ! j'y suis ! je le connais ! Il devait être vêtu d'un chapeau rond et d'un paletot vert-bouteille.

—C'est bien cela ! Alors, si vous le connaissez, dites-lui donc que mes fraisiers ananas....

—Je le verrai demain, ce cher Bonnet, attendu que, puisqu'il ne veut pas profiter du pavillon, je pourrais, si vous y consentez, m'entendre avec lui pour l'occuper à sa place. Dans ce cas, vous pouvez être certain que j'aurai soin de vos fraisiers.

—Rue Pigalle, No 13, et bon train ! dit l'agent en s'installant dans l'intérieur du fiacre.

Et tandis que Bertier, enfoncé dans son coin, se laissant aller au balancement, parfois un peu rude, de la voiture, repassait, les yeux fermés, les événements de la journée, les classait dans sa mémoire fidèle et les commentait, le fiacre, conduit à une bonne allure, descendait des hauteurs de Châtillon, rentrait à Paris par la barrière d'Enfer et, prenant par le tracé le plus direct, arrivait à neuf heures et demie rue Pigalle.

Le No 13 n'existait pas.

Le policier n'en fut nullement surpris. Il s'attendait à cette découverte.

Par acquit de conscience, il sonna aux Nos 11 et 15, interrogea le débitant de tabac dont la boutique fait le coin de la rue Blanche ; la marchande de journaux, deux ou trois boutiquiers qui n'avaient pas encore mis les volets, et poussa même le scrupule jusqu'à aller prendre des renseignements au commissariat de police de la rue de Larochefoucault.

Le nom de Bonnet était partout inconnu.

VII

LES CONSTATATIONS.

Depuis plus d'un mois, le sommeil de Bertier, hanté par le cauchemar, le laissait au matin plus rompu que la veille. Dans le jour, l'esprit sans cesse en éveil, la tension des nerfs tenait le malheureux policier dans un continuel état de fièvre.

Mais le soir de sa rencontre avec son ami Loutat, et après le voyage à Clamart qui en avait été la conséquence, l'agent goûta enfin les douceurs d'un sommeil réparateur, et si le songe vint le visiter, ce ne fut que pour lui montrer, dans un avenir prochain, l'heureux dénouement de sa difficile entreprise.

Dès le matin l'agent, frais, reposé et dispos comme il ne l'était plus depuis longtemps, quitta la rue des Lavandières-Sainte-Opportune, où il occupait un petit logement sous les toits, et se rendait directement au cabinet du "patron", avec lequel il demeurait enfermé pendant plus d'une heure.

Ce jour-là, Bertier savoura les joies du triomphe.

Le chef de la Sûreté, toujours très exigeant, et d'ordinaire peu enclin aux éloges, félicita son subordonné devant toute la brigade, le vengeant ainsi des quolibets et des apitoiements perfides qu'il avait dû essuyer en silence et l'oreille basse.

Bertier exultait.

(A continuer.)